

Les avancées du capital dans l'agriculture mondiale et leurs conséquences.

-

ATTAC

1. Résumé du document

Depuis l'augmentation du prix des biens alimentaires en 2007-2008 et l'augmentation du poids du capitalisme dans le secteur agricole et agroalimentaire, on remarque l'émergence d'un double mouvement :

- D'abord un phénomène d'accaparement de terres se traduisant par : l'imposition, par un acteur puissant et souvent étranger, d'un changement de propriété ou de droit d'usage sur une surface significative. Ce phénomène a pris une grande ampleur entre 2007 et 2010 dans un contexte particulier. Il concerne en majorité 3 grandes régions : L'Europe Centrale (dans les pays anciennement membres du bloc de l'est notamment), l'Amérique Latine, et, l'Afrique Subsaharienne.

- Deuxièmement, on remarque une tendance croissante à l'industrialisation et à la concentration des systèmes productifs agricoles. Cette mutation du secteur se traduit notamment par : une réduction du lien au foncier avec la multiplication du nombre des très grandes usines/unités de production, par l'accroissement de la spécialisation, de la simplification et de la céréalisation des espaces de production, par l'arrivée de capitaux extérieurs dans la production agricole, par l'accroissement des formes d'exploitations sociétaires, et, par l'augmentation des stratégies de substitution capital/travail dans le secteur.

Pour dépasser la situation décrite dans le document, ATTAC plaide pour la mise en place d'une législation stricte concernant l'accaparement des terres et la financiarisation du secteur agricole.

2. Éléments factuels et analytiques

Comme causes du phénomène d'accaparement de terres, ATTAC évoque dans ce document : la hausse des besoins alimentaires (avec la crise alimentaire de 2007) et non-alimentaires, la volonté des pays « receveurs » de contourner la faible taille des exploitations considérée comme un frein à leur productivité, le dérèglement climatique (par l'accroissement des risques de pénuries et de fragilisation qu'il provoque dans certaines zones), et enfin : la libéralisation et la puissance financière dans un mouvement d'accroissement du poids du capitalisme dans le secteur agricole et agroalimentaire depuis la crise.

Aussi, le document met l'accent sur la présence d'une double asymétrie modifiant les rapports de forces : D'abord une asymétrie entre la puissance des acheteurs (majoritairement des États déficitaires en alimentation et riches, des fonds financiers ou des sociétés-transnationales) et la faiblesse des États receveurs, des organisations paysannes, de la société civile, des régimes fonciers. Ainsi qu'une asymétrie entre les projets agroindustriels pour l'export et l'agriculture familiale vivrière.

L'accélération de l'accaparement de terres est responsable d'une fragilisation des États et des structures locales, de faibles retombées économiques, de l'exclusion de la population paysanne, de la hausse du prix de la terre et de la remise en cause des régimes fonciers, de l'aggravation de l'insécurité alimentaire, de la destruction des ressources naturelles. Le phénomène lié de concentration et d'industrialisation du système provoque une réduction du facteur travail dans des unités de production de plus en plus importantes, le renforcement du processus de dualisation du secteur agricole, la modification du rapport au foncier par la financiarisation du secteur.

Synthèse

3. Avis sur le positionnement de l'auteur

Dans le texte, ATTAC définit et caractérise les problèmes d'accès à la terre, il s'agit ici de présenter le phénomène afin de disposer des outils permettant d'engager des discussions sur le sujet.

L'organisme se positionne en faveur de l'adoption de dispositifs permettant de réduire la double asymétrie présente entre les acteurs : Ces dispositifs seraient donc l'interdiction des activités d'accaparement de terres et de prélèvement du foncier indirect, la limitation du pouvoir des capitaux extérieurs dans l'agriculture et l'alimentation, la législation instaurant des conditions économiques et sociales satisfaisantes pour favoriser une paysannerie nombreuse.

Plus que des solutions concrètes le document fournit des pistes de réflexions qui devront être développées durant le Forum (Caractérisation des changements internes et externes à la sphères du foncier, Caractérisation du champ d'action des institutions internationales et nationales, la portée d'un futur Droit à la terre, l'impact des « directives volontaires »).